



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 18
Absents : 11

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

Présents : MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absente : Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

Objet : Maîtrise foncière secteur Mélas – Acquisition parcelles BX 278 et BX 280

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Le bâtiment situé au n°5 rue de la Liberté (parcelle BX 278 et BX 280) a été fortement endommagé par le séisme du 11 novembre 2019 au point que les propriétaires ont souhaité faire procéder à sa démolition.

Considérant que dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement la commune à l'intention de réaliser un aménagement public sur cet îlot ;

Considérant que le prix d'acquisition convenu avec les propriétaires pour l'acquisition du terrain nu de construction est de 9 600 € ;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles BX numéros 278 et 280, situées 5 Rue de la Liberté à Le Teil, d'une superficie globale de 192 m² ; aux héritier(e)s de Mme SIST Monique, au prix de NEUF-MILLE-SIX-CENT EUROS (9 600,00 €).

PRÉCISE que la commune de LE TEIL récupérera l'indemnité de l'assurance liée au contrat d'habitation afin de finaliser la réfection des façades des immeubles voisins (parcelles BX 279 et BX 284).

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

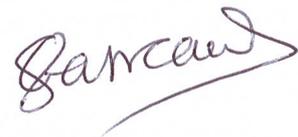
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Sonia GARREAUD